CONTACT

Pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin concernant la procédure d'enregistrement, veuillez nous contacter:

Union Cycliste Internationale
Allée Ferdi Kübler 12, CH-1860 Aigle, Suisse
Tel: +41 24 468 58 11 l offroad@uci.ch l www.uci.org

INTRODUCTION

Les Équipes Cyclo-cross UCI ont été créées en septembre 2017, sur un modèle simple proche des Équipes Mountain Bike UCI qui existaient déjà. Année après année, le nombre d'Équipes et de nations a augmenté et l'UCI est heureuse d'offrir une reconnaissance officielle aux managers et sponsors investissant dans cette discipline en constante évolution.

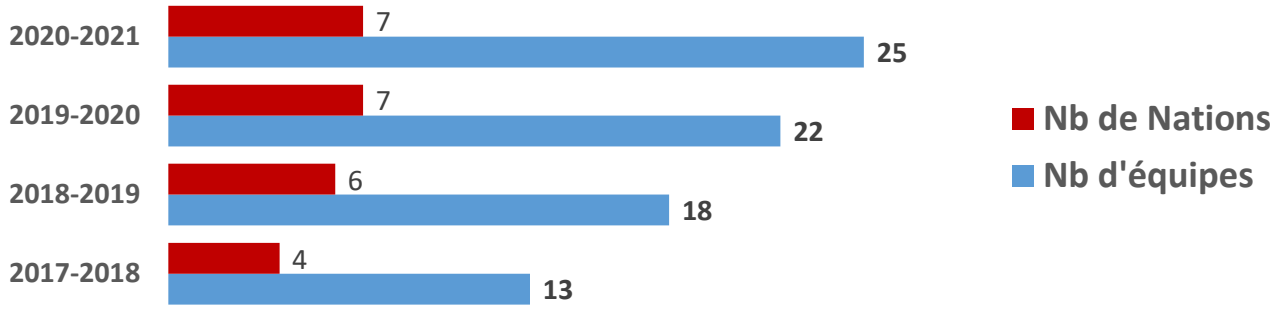

En 2020, l'UCI a introduit un deuxième niveau d'Équipe Cyclo-cross; sans changer le statut du premier niveau historique, l'objectif était de créer un niveau d'Équipes dont les interactions avec la discipline Route seraient facilitées : ***Équipes Cyclo-cross Professionnelles UCI (Équipes P-CRO)***

en plus du 1er niveau d'Équipes qui restent appelées:
Équipes Cyclo-cross UCI (Équipes CRO)

Les différences entre ces deux niveaux seront expliquées au point II de ce guide. Veuillez noter que chaque Équipe doit confirmer le niveau auquel elle postule (CRO ou P-CRO) avant de commencer la procédure d'enregistrement.

L'enregistrement des deux types d'Équipes utilisera la plateforme UCI DataRide, dont le principe général et les détails sont décrits dans ce guide. L'avantage du système réside dans les informations pré-remplies de la saison précédente et la validation par étape par votre Fédération Nationale et l'UCI.

Nous espérons sincèrement que vous accueillerez positivement cette procédure. Comme toujours, nous restons disponibles à tout moment pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de cette nouvelle version des instructions d'enregistrement et sommes convaincus que le processus d'enregistrement se déroulera sans difficulté.

NOTE POUR LES UTILISATEURS FRANCOPHONES

Pour des raisons techniques, la plate-forme UCI DataRide n'est disponible qu'en anglais, mais sachez que vous pouvez remplir les informations dans les deux langues officielles de l'Union Cycliste Internationale: français ou anglais.

CONTENU

I. DÉLAIS 3
II. OBLIGATIONS / AVANTAGES 3
III. SPONSORS / RÈGLES GÉNÉRALES 6
IV. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PLATEFORME D'ENREGISTREMENT, UCI DATARIDE 6
V. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DE L'ÉQUIPE 7
LOGIN UCI DATARIDE 7
LISTE DE TÂCHES 7
UCI DATARIDE: "REGISTRATION INFORMATION" 8
UCI DATARIDE: "LIST OF RIDERS" 9
UCI DATARIDE: "UCI TEAM APPLICATION" 10
UCI DATARIDE: "LIST OF STAFF" 11
UCI DATARIDE: "PAYMENT OF THE REGISTRATION FEE" 11
UCI DATARIDE: "JERSEY DESIGN" 12
UCI DATARIDE: "BANK GUARANTEE" -GARANTIE BANCAIRE 12
CHECK-LIST DE VÉRIFICATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE 15
VI. QUESTIONS ET REPONSES 15
VII. SUIVI MÉDICAL 18
GÉNÉRALITÉS 18
PRÉVENTION DE LA MORT SUBITE DANS LE SPORT DE COMPÉTITION 18
EXAMENS D'APTITUDE À LA PRATIQUE DU CYCLISME 19
ANNEXE 1 SPONSORS: catégories exclues et société de paris 21
ANNEXE 2 BUDGET et instructions 22
ANNEXE 3 MODÈLE DE CONTRAT COUREUR 24
ANNEXE 4 CHECK-LIST DES FEDERATIONS NATIONALES 27
ANNEXE 5 MODÈLE DE GARANTIE BANCAIRE 31

I. DÉLAIS

La plateforme d'enregistrement UCI ouvre le:	La plateforme d'enregistrement UCI ferme le:	L'UCI publiera les Équipes validées le :
15 juin 2021	**31 juillet 2021**	16 août 2021

À la date de clôture, **les Équipes et les Fédérations Nationales** doivent avoir rempli et soumis toutes les informations demandées pour l'enregistrement. Les Équipes doivent laisser suffisamment de temps à la Fédération Nationale pour valider les informations et les soumettre à l'UCI. La Fédération Nationale vérifie les informations de l'Équipe, les approuve et les soumet à l'UCI via la plateforme UCI DataRide.

II. OBLIGATIONS / AVANTAGES

Le règlement UCI du Cyclo-cross est publié sous ce lien. Le chapitre V est spécifique aux Équipes Cyclo-cross UCI.

Nous vous rappelons que les exigences réglementaires de l'UCI sont les exigences minimales à respecter. Néanmoins, les Fédérations Nationales (FN) restent les seuls organes responsables de leurs Équipes et peuvent fixer des critères supplémentaires pour leur enregistrement, à condition que les critères minimaux UCI soient respectés.

En résumé, vous trouverez dans le tableau suivant les obligations et avantages :

Obligation	**Équipe Cyclo-cross UCI** **CRO**	**Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI** **P-CRO**
Composition de l'Équipe	Un **minimum de 3 coureurs** âgés de 19 ans et plus (nés en 2003 et avant), dont minimum 1 femme. Une Équipe composée uniquement de femmes et sans hommes est encore autorisée. **Pas de nombre maximum** de coureurs.	Un **minimum de 10 coureurs hommes**, âgés de 19 ans et plus (nés en 2003 et avant). Cette Équipe peut ajouter des coureurs femmes à sa liste. *OU* Un **minimum de 8 coureurs femmes**, âgées de 19 ans et plus (nées en 2003 et avant). Cette Équipe peut ajouter des coureurs hommes à sa liste. Une Équipe composée uniquement de femmes ou uniquement d'hommes est autorisée. Un **maximum** de 16 coureurs.
Participation	Tout évènement Cyclo-cross et Gravel.	Tout évènement Cyclo-cross et Gravel. Epreuve Route UCI, cf article UCI 2.1.005: → une Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI comprenant au moins 10 coureurs hommes peut participer à tout événement sur route auquel participent des **Équipes Continentales UCI** → une Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI comprenant au moins 8 femmes coureurs peut participer à tout événement sur route auquel participent **les Équipes Continentales Femmes UCI**

Obligation	Équipe Cyclo-cross UCI CRO	Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI P-CRO
Taxe d'enregistrement	1'200€ pour une nation groupe 1 des Obligations Financières UCI	6'500€ pour une nation groupe 1 des Obligations Financières UCI
Nationalité	Nation où se trouve le siège social ou le domicile du responsable financier.	Suivant la nationalité de la majorité de ses coureurs.
Statut professionnel	Pour les coureurs suivant les lois locales.	La Fédération Nationale décidera si l'Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI qu'elle enregistre recevra le statut professionnel.
Période	Du 15 août au 1er mars de l'année suivante.	Du 15 août au 14 août de l'année suivante.
Contrats des coureurs	Un contrat entre l'Équipe et chaque coureur doit être signé et une copie doit être fournie à l'UCI. Un modèle de contrat est disponible en ANNEXE 3.	
Accord tripartite	Un coureur peut avoir un accord tripartite avec une Équipe UCI MTB et / ou une Équipe UCI Route.	Un coureur peut avoir un accord tripartite avec une Équipe UCI MTB. Un accord tripartite peut être rejeté par l'UCI (et l'enregistrement du coureur en même temps) si le coureur est actif avec une Équipe Route UCI.
Contrats du staff	Un coureur ne peut pas être considéré comme Manager d'Équipe ou membre du personnel de l'Équipe. Une Équipe doit impérativement avoir un Manager d'Équipe pour être enregistrée. Un contrat n'est pas obligatoire pour le personnel de l'Équipe.	
Classements	Classement par Équipes Cyclo-cross UCI, basé sur le classement hebdomadaire individuel Cyclo-cross UCI selon l'article 5.2.014.	Classement par Équipes Cyclo-cross UCI, basé sur le classement hebdomadaire individuel Cyclo-cross UCI selon l'article 5.2.014. Ne fait partie d'aucun classement Route UCI par Équipe (Classement mondial UCI, Classement continental UCI). Les coureurs apparaîtront au classement individuel Route UCI et marqueront des points pour leur nation.
Informations économiques et juridiques à fournir	Non	Déclaration concernant tous les sponsors, ANNEXE 1. Copie de la garantie bancaire, ANNEXE 5. Budget détaillé, tel que décrit en ANNEXE 2. Preuve de la couverture d'assurance. Copie des contrats de sponsoring ou, en absence d'un tel contrat, preuve documentaire des revenus de l'Équipe.
Jersey	Le maillot doit être soumis lors de l'enregistrement de l'Équipe. Il peut être modifié entre le 01 janvier et le 10 janvier de la saison et après autorisation de l'UCI. L'UCI en sera informée avant le 15 décembre.	

Une liste de «Questions et réponses» est disponible dans la dernière partie de ce document, avec les questions les plus fréquentes reçues après la création des Équipes Cyclo-cross UCI en 2016.

Participation des Équipes Cyclo-cross Professionnelles UCI aux épreuves UCI Route :

La règlementation UCI Route a été mise à jour et officialise la participation des Équipes Cyclo-cross Professionnelle UCI aux épreuves UCI Route.

Tableau de participation de l'article 2.1.005 :

- **Hommes :** UCI ProSeries, UCI classe 1, UCI classe 2
- **Femmes :** UCI World Tour, UCI ProSeries, UCI classe 1 et UCI classe 2.

Pour prendre le départ d'une épreuve Hommes UCI ProSeries, les équipes professionnelles cyclo-cross UCI, tout comme les équipes continentales UCI doivent contribuer au programme de lutte contre le dopage lié aux épreuves de l'UCI ProSeries tel que défini dans les obligations financières publiées par l'UCI (page 7) ; les équipes concernées figureront alors sur une liste publiée sur le site Internet de l'UCI.

Obligations en termes d'équipement:

Nous rappelons que les vélos utilisés lors des épreuves de cyclo-cross UCI doivent respecter les règles de l'UCI, et surtout, le cadre et la fourche doivent être approuvés par l'UCI.

Vous pourrez lire dans ce document les dernières informations concernant:

- Art 1.3.020, Frame and Fork Approval Procedure (UPDATE)
- Art 1.3.006, Prototype Approval Procedure (NEW)

III. SPONSORS / RÈGLES GÉNÉRALES

Afin de garantir l'intégrité et l'image du sport cycliste, l'UCI a identifié plusieurs catégories de sponsors avec lesquelles les parties prenantes, notamment les équipes, ne peuvent pas être associées (directement ou indirectement). Ainsi, l'article 1.1.089 du Règlement UCI prévoit que :

«Sans préjudice des dispositions légales applicables, aucune marque de ***tabac, de spiritueux, d'articles pornographiques ou d'autres produits qui peut porter atteinte à l'image de l'UCI*** *ou au cyclisme en général ne peut être associée directement ou indirectement à un licencié, une Équipe UCI ou une manifestation cycliste nationale ou internationale. Au sens du présent article, un spiritueux est une boisson dont la teneur en alcool est égale ou supérieure à 15%. "*

En outre, l'article 1.1.090 du Règlement de l'UCI prévoit certaines conditions relatives au sponsoring par des **sociétés de paris** (y compris les loteries nationales). Ces conditions protègent l'intégrité du cyclisme en réduisant le risque de collusion et en garantissant que la visibilité sur les événements cyclistes est exclusivement accordée aux opérateurs de paris dont l'activité ne présente pas de risque pour l'intégrité du sport.

L'équipe qui sollicite le parrainage d'une société de paris doit fournir, avec sa demande d'enregistrement auprès de l'UCI, les documents permettant d'établir le respect des conditions prévues à l'article 1.1.090 du Règlement de l'UCI (il en va de même si le parrainage est envisagé après la confirmation de l'enregistrement). Nous vous invitons à lire attentivement cet article et nous restons à votre disposition.

Concernant les catégories de sponsors, nous vous prions de bien vouloir compléter l'**ANNEXE 1:**

- → cliquer sur le lien,
- → télécharger le document,
- → enregistrer le document dans vos fichiers,
- → renseigner les informations, ré-enregistrer,
- → enfin renvoyer le par e-mail.

Par souci de clarté, il est précisé que les articles mentionnés ci-dessus s'appliquent à tous les sponsors de l'Équipe et pas seulement aux sponsors principaux.

IV. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PLATEFORME D'ENREGISTREMENT, UCI DATARIDE

Pour l'enregistrement des Équipes, la plateforme informatique UCI DataRide doit être utilisée. Cette plateforme permet le flux d'information suivant – dit "workflow":

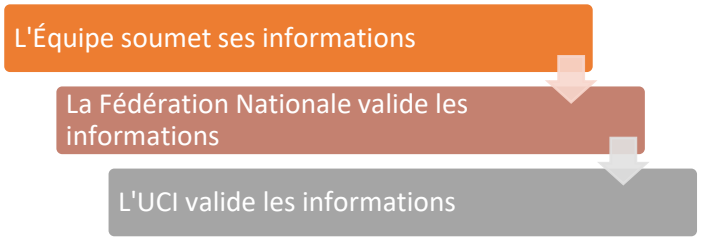

Ce workflow permet également à la Fédération Nationale et à l'UCI de rejeter une information.

Pour le cas spécifique des Équipes Cyclo-cross Professionnelles UCI, la Fédération Nationale devra vérifier une check-list disponible en ANNEXE 4 de ce document.

Les Équipes doivent s'assurer de remplir les informations suffisamment à l'avance pour permettre à la Fédération Nationale de les valider et de les soumettre à l'UCI en temps voulu.

Tout autre changement des informations (correction, suppression, ajout) sera soumis au même workflow au cours de la saison.

Adresse web de la plateforme:	dataride.uci.ch

V. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DE L'ÉQUIPE

LOGIN UCI DATARIDE

Login UCI DataRide, nouvelles Équipes
→ si vous êtes une nouvelle Équipe et souhaitez vous inscrire ou,
→ si vous êtes une Équipe existante et que vous souhaitez vous inscrire changer de catégorie (de CRO à P-CRO ou de P-CRO à CRO).
veuillez envoyer un e-mail à offroad@uci.ch avec les informations suivantes afin qu'un login puisse être créé et que vous puissiez entrer dans le système:

- Nom de l'Équipe (non définitif, peut être changé par la suite)
- Niveau souhaité: CRO (Équipe Cyclo-cross UCI) ou P-CRO (Équipe Cyclo-cross Professionnelle UC)
- Code Équipe (3 caractères, non définitifs, peuvent être modifiés par la suite)
- Nationalité de l'Équipe (correspondant à la Fédération Nationale où vous vous enregistrez)
- Nom, prénom du contact
- E-mail du contact

Login UCI DataRide, Équipes existantes
Le login transmis l'année dernière reste valide, à moins que vous ne souhaitiez changer de catégorie (de CRO à P-CRO ou de P-CRO à CRO). En cas de mauvaise manipulation ou de perte de login et de mot de passe, veuillez contacter: offroad@uci.ch.

Login UCI DataRide, Fédérations Nationales
Pour accéder à la plateforme UCI DataRide, vous devez utiliser les informations d'identification de la Fédération Nationale UCI DataRide que vous utilisez déjà pour les modules Résultats et Licenciés.

Veuillez noter que le menu de gauche permet aux Fédérations Nationales de vérifier l'enregistrement par tâche (pour toutes leurs Équipes) ou par Équipe directement.

LISTE DE TÂCHES

Vous trouverez ci-dessous les tâches qui seront affichées sur votre tableau de bord dans DataRide et que vous devez remplir.

P-CRO
Équipe Cyclo-cross Professionnelle UC)

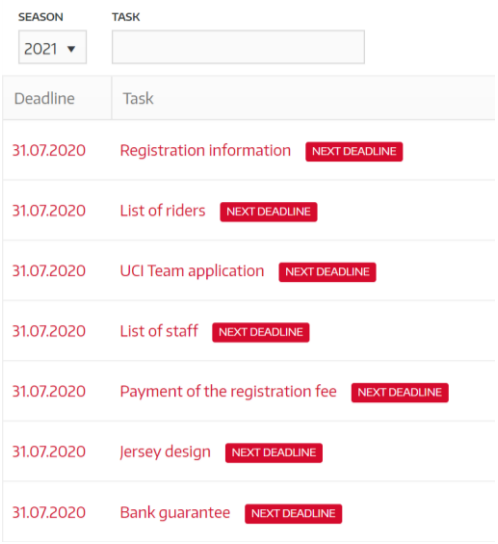

CRO
Équipe Cyclo-cross UCI

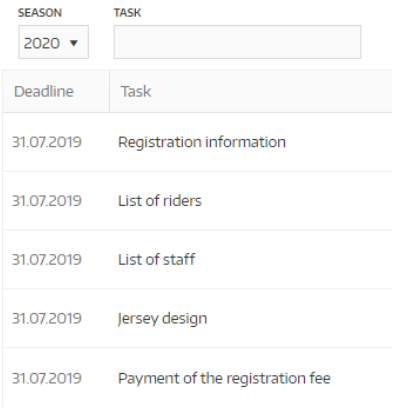

La date limite sera mise à jour à « 31.07.2021 » lors de l'ouverture de la plateforme.

Les informations suivantes donneront quelques détails sur la façon de renseigner ces tâches. Veuillez noter que tous les champs se terminant par le symbole * doivent être remplis, sinon la soumission sera impossible.

UCI DATARIDE: "REGISTRATION INFORMATION"

Voir ci-dessous la liste des informations à préparer et à remplir par les Équipes et à valider par les Fédérations Nationales:

1. Team name	À partir de cette section, si l'Équipe était déjà enregistrée auprès de l'UCI, la plupart des champs sont préremplis avec les informations de l'année dernière. Merci de vérifier et de mettre à jour les informations si nécessaire avant de soumettre. Par exemple, dans cette section, les informations NEW TEAM NAME et TEAM CODE sont préremplies et peuvent être modifiées si nécessaire. Le nom de l'équipe ne peut comporter l'acronyme UCI.
2. Team Manager	Cette personne est le principal contact entre l'UCI et l'Équipe pour toute la saison. Le Team Manager est responsable de l'organisation des activités sportives et des conditions sociales et humaines dans lesquelles les coureurs pratiquent le cyclisme au sein de l'Équipe.
3. Details of the Team published on the UCI website	Veuillez noter que ces informations seront affichées sur le site Internet de l'UCI et donc visibles par toute personne consultant le site Internet de l'UCI. En anglais sur la plateforme : - Team Name - Team Code - Jersey design - List of riders - Team Manager, Assistants Team Manager, Sports Director, Coach - Team postal address - Team e-mail address - Site web (optionnel). Pour publier un site web, veuillez saisir l'URL complète, y compris le début. Exemple:http://www.example.com ou https://example.com Les informations concernant les réseaux sociaux sont collectées pour un usage interne UCI, elles ne seront pas publiées sur le site Internet de l'UCI pour la prochaine saison.
4. Main sponsors	Si vous avez plusieurs sponsors principaux (jusqu'à deux), veuillez-vous assurer de remplir le premier sponsor principal avant de remplir le deuxième sponsor principal. *Pour les P-CRO seulement:* **DOCUMENTS A FOURNIR PAR E-MAIL** Pour les principaux sponsors déclarés dans cette section, l'Équipe fournira à l'UCI et à la Fédération Nationale une copie du contrat de sponsoring ou, à défaut, un justificatif des revenus de l'Équipe. Pour des raisons techniques, ces documents ne peuvent pas être téléchargés dans UCI DataRide, veuillez les envoyer par e-mail. *Pour toutes les Équipes:* **DOCUMENT A FOURNIR PAR E-MAIL** Merci de lire les obligations mentionnées au point III SPONSORS / RÈGLES GÉNÉRALES concernant les sociétés de paris. N'oubliez pas d'utiliser le document disponible en ANNEXE 1. Pour des raisons techniques, ce document ne peut pas être téléchargé dans UCI DataRide, veuillez l'envoyer par e-mail.

5. Training and/or development Teams	*Pour les P-CRO seulement:* Vous pouvez déclarer 1 ou 2 Équipes de développement avec lesquelles votre Équipe est liée. Ceci est nécessaire pour votre participation aux événements Route UCI. L'UCI est également heureuse d'être au courant du programme de développement auquel vous pourriez participer. Dans le champ « Team category » vous pouvez décrire certains niveaux: Équipe junior, Équipe régionale, Équipe nationale, Équipe UCI, etc.
6. Paying agent	L'employeur des coureurs formant une Équipe doit être une ou plusieurs personnes / sociétés légalement autorisées à engager des employés. Il signera les contrats avec les coureurs. Les informations concernant le responsable financier ne seront pas publiées sur le site Internet de l'UCI. Les données sont pré-remplies à partir de la saison précédente. *Pour les P-CRO seulement* **DOCUMENT A FOURNIR PAR E-MAIL** Veuillez lire les informations mentionnées dans ANNEXE 2 BUDGET. Ce document est obligatoire et doit être rempli et renvoyé par e-mail à l'UCI et à la Fédération Nationale. Pour des raisons techniques, ce document ne peut pas être téléchargé dans UCI DataRide, veuillez l'envoyer par e-mail. *Pour les P-CRO seulement* **DOCUMENT A FOURNIR PAR E-MAIL** Veuillez fournir par courrier électronique à l'UCI et à la Fédération Nationale une preuve que la couverture d'assurance requise par l'article 2.17.031 de la règlementation Route a été souscrite pour tous les coureurs de l'Équipe. Pour des raisons techniques, ce document ne peut pas être téléchargé dans UCI DataRide, veuillez l'envoyer par e-mail.

UCI DATARIDE: "LIST OF RIDERS"

La liste des coureurs est pré-remplie de la saison précédente. Les coureurs qui ne seront pas sous contrat pour la saison 2021-2022 peuvent être retirés de la liste en cliquant sur le bouton à droite. Pour chaque coureur, veuillez ouvrir la ligne individuelle et remplir ou vérifier les informations demandées.

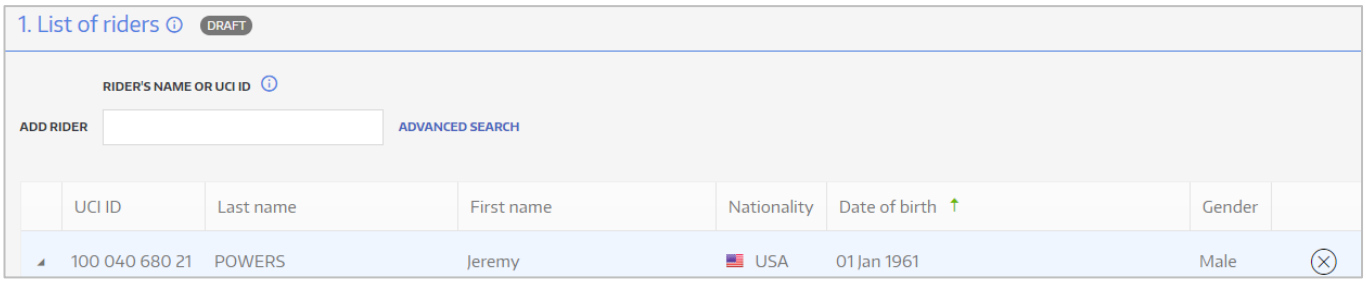

Pour ajouter un coureur dans la liste, vous pouvez sélectionner le titulaire de la licence en utilisant les premières lettres de son nom ou procéder à une recherche avancée comme décrit ci-après.

L'option **"ADVANCED SEARCH"** vous aide si plusieurs personnes portent le même nom. Nous vous invitons à vérifier la licence actuelle de la personne, sur laquelle l'UCI ID est indiqué. Vous pouvez ensuite sélectionner la bonne personne et l'ajouter à la liste.

S'il y a plusieurs personnes avec exactement les mêmes informations (prénom, nom, date de naissance, nationalité), assurez-vous d'envoyer à l'UCI (support.ucidata@uci.ch) une copie d'écran ainsi qu'une copie de la licence, montrant l'UCI ID, afin que nous puissions fusionner les deux entrées et ne garder que la bonne.

Si une personne n'existe pas dans la base de données après avoir effectué une recherche, nous vous invitons à contacter la Fédération Nationale qui délivre sa licence. Un UCI ID sera alors créé et la personne sera disponible dans la base de données.

Une fois la bonne personne sélectionnée, vous devrez remplir les informations supplémentaires suivantes:

- langue préférée entre le français et l'anglais
- téléphone portable
- adresse e-mail personnelle
- date de début du contrat et date de fin du contrat *
- téléchargement du contrat du coureur et d'un fichier pdf. Un modèle de contrat conforme à l'article 5.5.024 du Règlement UCI est disponible en ANNEXE 3 MODELE CONTRAT COUREUR

** les dates suivantes sont fixées par défaut: date de début 15.08.2021 / date de fin 01.03.2022. Veuillez ajuster ces dates en fonction du contrat. Pour les équipes P-CRO, ne ratez pas cet ajustement, sinon le coureur n'apparaîtra pas sur la liste de votre équipe pendant votre activité sur route.*
Pour les équipes CRO, tout contrat dont la date de fin serait antérieure au 21.02.2022 aurait pour conséquence que la personne n'apparaîtrait pas sur la liste de votre équipe après le 21.02.2022.

Période d'enregistrement des coureurs: il est possible d'ajouter des coureurs à l'Équipe à tout moment de la saison. Les informations et le contrat doivent être transmis à l'UCI au moins deux semaines avant la première participation du coureur à une course de Cyclo-cross.

Accord tripartite: un coureur peut être membre d'une Équipe inscrite à l'UCI pour une autre discipline en même temps. Dans ce cas, le Coordinateur UCI Cyclo-cross vous contactera pour recevoir un accord tripartite (coureur, Équipe Cyclo-cross UCI et l'autre Équipe UCI). Il est recommandé de fixer dans cet accord le calendrier d'activité (compétitions et camps d'entrainement) ainsi que les aspects liés à la communication du coureur, activité digitale incluse.

UCI DATARIDE: "UCI TEAM APPLICATION"

Pour les P-CRO seulement

Dans cette section, le Team Manager déclarera certaines informations garantissant à l'UCI que le demandeur a une connaissance et une compréhension complètes des règles applicables.

Traduction de la fenêtre de déclaration :

Le demandeur déclare
Qu'il a lu et compris les documents suivants
☐ *Instructions pour l'enregistrement de la catégorie d'Équipe UCI applicable pour la saison à venir.*
☐ *Règlement UCI du cyclisme en tant que sport*
Qu'il accepte
☐ *que s'appliquent les Statuts et Règlements UCI du Cyclisme en tant que Sport, qui peuvent être modifiés à tout moment.*
☐ *que la présente demande et tous les documents annexés seront soumis à l'UCI.*

Le demandeur déclare
Que l'Équipe qu'il propose de développer sous le statut UCI qu'il sollicite conformément à sa candidature:
☐ *peut être considéré comme le prolongement d'une Équipe existante / Nom de l'Équipe:*_____
☐ *ne peut être considéré comme le prolongement d'une Équipe existante*

Nom, fonction du demandeur / date et lieu de la déclaration :

UCI DATARIDE: "LIST OF STAFF"

Les membres du staff qui ont un rôle de gestion (Team Manager, Assistant Team Manager) doivent être listés ici. Les membres du staff sont pré-remplis de la saison précédente, mais ils peuvent être retirés.

Pour chaque membre du staff, ouvrez la ligne individuelle et remplir et / ou vérifier les informations demandées, comme pour les coureurs. Assurez de sélectionner la fonction qui correspond le mieux au rôle du membre du personnel.

UCI DATARIDE: "PAYMENT OF THE REGISTRATION FEE"

Pour valider l'enregistrement de l'Équipe, la taxe d'enregistrement doit également être déposée avant **le 31 juillet 2021.** Le montant à payer dépend du type d'Équipe et de la nationalité de l'Équipe, comme décrit ci-dessous:

	Registration fee / Taxe d'enregistrement	Anti-Doping contribution / Contribution contre le dopage	Total
UCI Cyclo-cross Professional Team / Equipe Cyclo-cross Professionnelle UCI			
Federation Group / Groupe 1	4'250 €	2'250 €	**6'500 €**
Federation Group / Groupe 2	2'975 €	1'575 €	**4'550 €**
Federation Group / Groupe 3	1'700 €	900 €	**2'600 €**
Federation Group / Groupe 4	850 €	450 €	**1'300 €**
UCI cyclo-cross team / Equipe UCI cyclo-cross			
Federation Group / Groupe 1	1'000 €	200 €	**1'200 €**
Federation Group / Groupe 2	700 €	140 €	**840 €**
Federation Group / Groupe 3	400 €	80 €	**480 €**
Federation Group / Groupe 4	200 €	40 €	**240 €**

Le groupe de la nation est défini selon les Obligations Financières UCI (dernière page).
Par exemple, les nations suivantes font partie du Groupe 1: USA, Canada, Japon, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Suisse…

La taxe d'enregistrement doit être payée par virement bancaire et aucun autre moyen. La destination du transfert doit mentionner:

Banque: UBS Deutschland AG
Adresse: Bockenheimer Landstrasse 2-4
D-60306 Frankfurt am Main
Germany
IBAN: DE27 5022 0085 1020 400012
Swift: SMHBDEFFXXX
Bénéficiaire: Union Cycliste Internationale, CH1860 Aigle / Suisse

Indiquer le nom exact de l'Équipe comme référence de paiement et conserver une preuve de paiement sous forme de fichier, * pdf.

En ce qui concerne la plateforme d'enregistrement:
- au point 1, vous trouverez les détails exacts du compte bancaire de l'UCI. La date sera remplie par le Département Finance de l'UCI,
- au point 2, vous pouvez télécharger la preuve de paiement, cela aidera mais ce n'est pas obligatoire.

UCI DATARIDE: "JERSEY DESIGN"

Un document * .pdf doit être soumis, montrant le dessin du maillot comme ci-dessous (face avant du maillot, manches longues, pas de tête, fond blanc). Veuillez noter que le document ne doit pas dépasser 3Mo.

L'UCI offre la possibilité de retarder la publication du maillot de l'Équipe sur le site web UCI, pour être synchronisé avec la présentation officielle de votre tenue, par exemple.

Les articles des règles de UCI 1.3.035 à 1.3.043 s'appliquent pleinement aux équipes Cyclo-cross et en particulier:

- selon 1.3.036, le design du maillot ne peut être modifié au cours de la saison qu'après justification et approbation de l'UCI. Un changement temporaire du design ne sera pas approuvé;
- selon 1.3.039, l'ordre dans lequel les deux principaux partenaires apparaissent sur le maillot peut être inversé d'une course à l'autre au cours de la saison;
- selon 1.3.042, des sponsors mineurs autres que les 2 principaux sponsors peuvent être librement utilisés et peuvent varier d'une course ou d'un pays à l'autre;
- dans tous les cas, ces publicités et leur design doivent être les mêmes pour tous les coureurs d'une équipe donnée dans la même compétition.

UCI DATARIDE: "BANK GUARANTEE" -GARANTIE BANCAIRE

Pour les P-CRO seulement

Pour chaque année d'enregistrement, une Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI doit mettre en place une garantie bancaire inconditionnelle en faveur de sa Fédération Nationale, dans le strict respect (mot à mot) du modèle figurant dans l'article 5.5.030 du Règlement UCI, également disponible en ANNEXE 5.

La plateforme UCI DataRide vous demandera de fournir les détails suivants de la garantie bancaire et de télécharger la preuve de garantie éditée par la banque: *Nom de l'Équipe, Représentant de l'Équipe, Banque émettrice, Date de réception, Date d'entrée en vigueur, Date d'expiration, Devise, Montant, Référence pour la Fédération Nationale.*

Les informations ci-dessous concernant la garantie bancaire ne sont qu'une assistance pour les utilisateurs mais n'engagent pas l'UCI. En cas de désaccord, le seul texte valable est le texte du Règlement UCI dans sa langue d'origine(Anglais) qui est publié sur le site Internet de l'UCI (articles 5.5.025 et suivants).

DURÉE DE LA GARANTIE

Pour la première année d'enregistrement, la garantie est valable du 1er septembre de la première année d'enregistrement au 30 novembre de l'année suivante. A partir de la deuxième année d'enregistrement, et pour les années suivantes, la garantie bancaire peut stipuler qu'elle pourra être sollicitée au plus tard le 1er décembre de l'année d'enregistrement, y compris pour les sommes dues en septembre, octobre, novembre.

Dans tous les cas, la garantie bancaire est valable jusqu'au 30 novembre après l'année d'enregistrement couverte par la garantie. (art. 5.5.028).

MONTANT DE LA GARANTIE

Le montant total minimum de la garantie bancaire est le plus élevé des montants suivants:
- 15% de la rémunération totale due aux coureurs et autres personnels (salariés ou indépendants)
- une somme minimale de 20 000,00 EUR (vingt mille euros) à indexer selon le groupe de la nation conformément aux Obligations Financières UCI.

BANQUE ÉMETTANT LA GARANTIE

La garantie doit être émise par une banque de premier plan. Les banques jugées acceptables sont celles répertoriées par les principales institutions de notation (Standard & Poor, Moody's, Fitch, etc.) avec des niveaux de risque faibles ou très faibles.

Si la garantie est émise par une banque qui ne figure pas sur ces listes, l'Équipe sera tenue de fournir à la Fédération Nationale des informations financières (rapport annuel, notation par la Banque centrale, etc.) afin que la Fédération Nationale puisse décider d'accepter la garantie.

PROCÉDURE D'APPEL À LA GARANTIE

Afin de garantir un traitement équitable qui réponde à la fois aux objectifs de la garantie (assurer la sécurité des créanciers de l'Équipe, voir art. 5.5.026) et maintient le rôle indépendant et neutre de la Fédération Nationale, il est extrêmement important d'établir une procédure pour appeler la garantie.

Lorsqu'une garantie est appelée, trois phases de la procédure doivent être distinguées: la demande, la commande et le paiement.

1- La demande

Toute demande d'appel de la garantie bancaire doit être signée par le demandeur ou son représentant, accompagnée de pièces justificatives, et être reçue par la Fédération Nationale au plus tard un mois avant l'expiration de la garantie bancaire. Ce délai est important pour que toutes les démarches administratives puissent être effectuées avant la date limite de validité de la garantie bancaire.

A réception d'une demande, la Fédération Nationale doit informer l'Équipe et lui demander de commenter. Il doit ensuite examiner si la demande est manifestement fondée ou pas. Ce fondement est la seule raison possible de rejet de la demande par la Fédération Nationale.

2- L'appel

La Fédération Nationale doit appeler la garantie bancaire à la valeur de la créance, sauf si la créance du créancier est manifestement non fondée.

La Fédération Nationale informe toutes les parties des mesures qu'elle a prises et attire l'attention des parties sur les délais qu'elles doivent respecter.
En tout état de cause, le paiement ne peut être effectué auprès du créancier qu'un mois après la commande de la garantie bancaire.

→ *Délai pour le Responsable Financier*

Le Responsable Financier peut contester le paiement au créancier (par exemple, le coureur), par écrit en donnant ses raisons.

Dans un tel cas, la Fédération Nationale versera le montant total sur un compte spécial et ne le versera qu'à la suite d'un accord écrit entre les deux parties ou d'une décision judiciaire ou arbitrale exécutoire. Si la réclamation n'est pas contestée, la Fédération Nationale paie le montant total réclamé au créancier au plus tôt après l'expiration du délai d'un mois après la commande.

→ *Délai pour le créancier*

Si le Responsable Financier refuse de payer le créancier et qu'aucun accord n'est trouvé, le créancier doit, dans un délai de trois mois à compter de la date de sa demande de constitution de garantie, saisir le tribunal qu'il juge compétent.

Si cela ne se produit pas, le Responsable Financier peut demander le remboursement de la somme mise sous séquestre. Toutefois, la Fédération Nationale doit d'abord notifier le créancier, qui dispose alors d'un mois pour présenter une réclamation et de 15 jours supplémentaires pour le prouver à la Fédération Nationale.

3- Le paiement

Dans les deux cas, le paiement au créancier peut être effectué après l'expiration du délai fixe d'un mois au plus tôt après l'appel.

Si l'Équipe conteste la réclamation, le paiement doit être effectué conformément aux termes d'un accord entre les parties ou d'une décision judiciaire ou arbitrale exécutoire. Il est important de noter qu'il est possible pour les parties de parvenir à un accord à tout moment.

Ce document est un résumé des articles 5.5.029 et 2.17.023 à 2.17.028 du Règlement UCI destiné à des fins d'information uniquement. Les inexactitudes qui pourraient survenir dans ce document n'engagent pas la responsabilité de l'UCI. Veuillez vous référer exclusivement au règlement UCI.

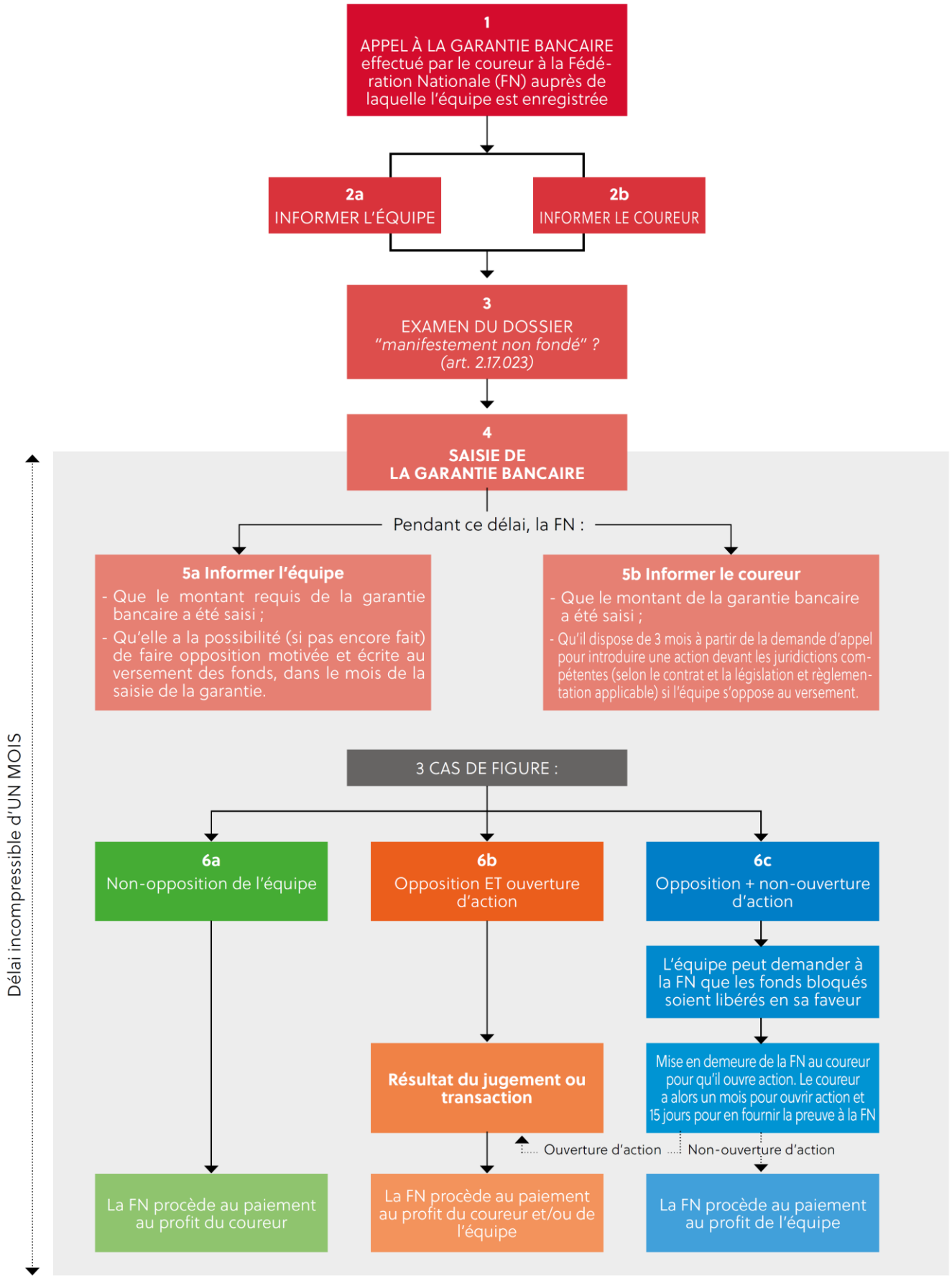

Le demandeur dans cet exemple est appelé «coureur», mais ce logigramme peut également s'appliquer à tout membre de l'Équipe autorisé à faire appel à la garantie bancaire.

CHECK-LIST DE VÉRIFICATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Pour les P-CRO seulement

La "Check-list de vérification" sera réalisée dans la plateforme UCI DataRide par la Fédération Nationale. Mais cette liste est également utile pour le candidat

Vous trouverez en ANNEXE 4 cette check-list.

VI. QUESTIONS ET REPONSES

Q – Quels sont les avantages à être enregistré comme une Équipe Cyclo-cross UCI ?

En dehors de la reconnaissance par l'UCI des acteurs et sponsors actifs pour le Cyclo-cross, une Équipe Cyclo-cross UCI reçoit les avantages suivants :

- Publication d'un classement des Équipes Cyclo-cross UCI, basé sur le classement hebdomadaire Cyclo-cross UCI individuel;
- Publication du nom de l'Équipe, sa composition, ses coordonnées géographiques et digitales, sur le site internet de l'UCI ;
- 2 accréditations pour la zone des chefs d'Équipe du poste matériel pendant les championnats du monde Cyclo-cross UCI et la coupe du monde Cyclo-cross UCI ;
- 2 accès parking par Équipe Cyclo-cross UCI pendant les championnats du monde Cyclo-cross UCI et la coupe du monde Cyclo-cross UCI ;
- Publicité sur l'Équipement de leader de la coupe du monde Cyclo-cross UCI;
- Liste de diffusion, permettant un accès direct aux informations provenant de l'UCI ;
- Nom de l'Équipe sur les listes des engagés / partants et les résultats / classements édités pendant la coupe du monde Cyclo-cross UCI.

Q – Quelles sont les audiences TV et médiatiques du Cyclo-cross?

La couverture médiatique varie considérablement selon la nation où un événement est organisé.
Pour la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI, l'UCI bénéficie d'un signal TV international de plus en plus suivi.
[les chiffres 2020-2021 de la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI ne sont pas disponibles]
Ainsi, l'audience TV cumulée pour les 9 manches de la Coupe du Monde Cyclo-cross Telenet UCI 2019-2020 était:

- *Couverture TV dans 84 nations*
- *17.98 millions d'heures vues (+20%) au total pour la diffusion TV mondiale*
- *89.5 millions de TV spectateurs (+10%) au total pour le live + replay + résumés + actualités*
- *11.2 million spectateurs (+30%) sur les plateformes digitales live + replays +résumés*

Détails par manche:

(million of spectateurs)	**Audience cumulée TV et digital**	**Top 5 des chaines TV pour chaque manche ***						
		NPO1 NED	Een BEL	L'Equipe TV FRA	CT Sports CZE	Euro-sport NL NED	Play-sports BEL	Rai ITA
Iowa City (USA)	**7.9**		0.85	0.28	0.1		0.16	0.18
Waterloo (USA)	**5.16**		0.17	0.05	0.2	0.11	0.23	
Bern (SUI)	**11.29**	0.74	0.24			0.16	0.25	0.19
Tabor (CZE)	**8.47**		0.21	0.29	0.34	0.36		0.21
Koksijde (BEL)	**12.33**	0.92	0.93	0.34		0.17		0.59
Namur (BEL)	**25**	1.94		0.29	0.38	0.47	0.29	
Heusden-Zolder (BEL)	**10.3**		1.01	0.24	0.27	0.27		0.32
Nommay (FRA)	**11.48**	1.82	0.39	0.63	0.7		0.29	
Hoogerheide (NED)	**10.86**	1.59	0.31	0.76		0.35	0.32	

Q – Puis-je être membre d'une Équipe Cyclo-cross UCI et en même temps d'une autre Équipe UCI pour la Route et le VTT?

Un coureur peut au même moment être membre d'une Équipe enregistrée à l'UCI d'une autre discipline, à condition qu'un accord tripartite (coureur, Équipe cyclo-cross UCI et l'autre Équipe UCI) soit fourni pendant la procédure d'enregistrement).

Un accord tripartite peut être rejeté par l'UCI (et l'enregistrement du coureur en tant que tel) si le coureur est actif sur la route dans une Équipe professionnelle cyclo-cross UCI et en même temps avec une Équipe route UCI.

Q – Notre Équipe est déjà enregistrée à l'UCI, puis-je aussi créer une Équipe Cyclo-cross UCI?

Une structure déjà enregistrée par l'UCI pour la Route ou le MTB peut être enregistrée comme Équipe Cyclo-cross UCI, à condition de présenter un effectif selon les règles (au moins une femme et pas de juniors) et de remplir la procédure d'enregistrement des Équipes Cyclo-cross UCI, y compris la taxe d'enregistrement.

Q – Je ne suis pas membre d'une Équipe Cyclo-cross UCI, puis-je participer à la Coupe du monde Cyclo-Cross UCI ?

Pour la saison à venir, un coureur qui n'appartient pas à une Équipe Cyclo-cross UCI pourra toujours être engagé en Coupe du Monde Cyclo-cross UCI. D'une manière générale, la procédure d'engagement à la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI n'a pas changé: la Fédération Nationale de la nationalité du coureur est la seule à pouvoir inscrire ce coureur à la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI.

Q – Une Équipe Cyclo-cross UCI pourra-t-elle engager ses coureurs en Coupe du Monde Cyclo-cross UCI?

Les modalités d'engagement en Coupe du Monde Cyclo-cross UCI n'ont pas changé : ce sont les Fédérations Nationales qui engagent les coureurs à leur convenance et dans la limite du quota par nation.

Q – Quel est le salaire minimum d'un coureur enregistré dans une Équipe Cyclo-cross UCI??

Il n'y a pas de salaire minimum, et comme pour le MTB, un contrat peut être aussi conclu pour un coureur sans aucune rémunération. Néanmoins, les règles du territoire dont le contrat relève s'appliquent en plus des exigences de l'UCI. Un contrat de travail type est disponible en ANNEXE 3.

Q – Un coureur Moins de 23 ans pourra-t-il courir avec le maillot de l'Équipe Cyclo-cross UCI?

Un coureur pourra courir avec le maillot de l'Équipe Cyclo-cross UCI dans la catégorie Hommes Moins de 23 ans à l'exception des épreuves où le règlement UCI impose de courir sous le maillot de l'Équipe nationale : Championnats Continentaux, Championnats du Monde et Coupe du Monde Cyclo-cross UCI Telenet.

En Coupe du Monde UCI, les femmes Moins de 23 ans courant la même course que les femmes Élite, elles pourront porter comme les Élite le maillot de l'Équipe Cyclo-cross UCI.

Q – Une Équipe Cyclo-cross UCI peut-elle avoir accès aux postes de dépannage?

Chaque Équipe Cyclo-cross UCI reçoit deux accréditations pour la zone des chefs d'Équipe du poste matériel pendant les Championnats du Monde Cyclo-cross UCI et la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI.

Q – Existera-t-il des Rainbow Pass pour les Équipes Cyclo-cross UCI ?

Les Rainbow Pass pour les Équipes Cyclo-cross UCI tels qu'ils existent en MTB ou BMX ne sont pas mis en place pour la saison Cyclo-cross 2021-2022.

Q – Puis-je engager des coureurs Juniors dans une Équipe Cyclo-cross UCI?

Les coureurs enregistrés dans une Équipe Cyclo-cross UCI doivent être âgés de 19 ans et plus selon la règlementation Cyclo-cross : pour la saison Cyclo-cross 2021-2022, les coureurs doivent être nés en 2003 et avant. En conséquence, les coureurs juniors ne sont pas intégrés dans les Équipes Cyclo-cross UCI.

Q – Puis-je enregistrer une Équipe Cyclo-cross UCI uniquement avec des Femmes?

Pour enregistrer une Équipe Cyclo-cross UCI, un minimum d'une femme est nécessaire. Mais il n'y a pas de minimum pour le nombre de coureurs hommes.

Q – Existe-t-il un système de transfert entre Équipes Cyclo-cross UCI?

Un coureur est libre de s'engager avec une autre Équipe Cyclo-cross UCI à l'expiration de son contrat. Aucun système d'indemnités de transfert n'est autorisé. Avant la fin du contrat, les transferts des coureurs ne sont autorisés que si un accord est conclu par écrit entre les trois parties concernées : le coureur, le responsable financier actuel et le nouveau responsable financier. L'autorisation de l'UCI est également nécessaire.

Q – Est-ce que je peux être coureur et Team Manager dans le même Équipe Cyclo-cross UCI ?

Non, cette situation n'est pas autorisée, et cela est vérifié au moment de l'enregistrement de l'Équipe auprès de l'UCI.

Q – Peut-on enregistrer un coureur supplémentaire à mon Équipe après le délai du 31 Juillet ?

Oui, mais exceptionnellement, et seulement après validation par la Fédération Nationale de l'Équipe.

VII. SUIVI MÉDICAL

Programme d'examen médical d'aptitude à la pratique du cyclisme pour les coureurs des Équipes Cyclo-cross UCI et Équipes Cyclo-cross Professionnelles UCI.

GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de sa politique relative à la prévention et à la protection de la santé des athlètes, la Commission Médicale (CM) recommande aux Fédérations Nationales (FN) qui ne seraient pas déjà dotées d'un tel dispositif, la mise en place d'un programme d'examen médical d'aptitude à la pratique du cyclisme, préalable à la délivrance de la licence.

Cette recommandation n'est qu'un début, l'examen médical proposé est forcément limité, mais il pourra évoluer et se compléter par la suite. Si certaines FN ont déjà en place un programme plus complet, il faut qu'elles poursuivent leur actualisation, en améliorant éventuellement certains aspects où cela serait nécessaire.

Cette visite médicale, ainsi que les examens recommandés, sont destinés aux coureurs inscrits dans une Équipe UCI et ont comme objectif de mettre en évidence des éventuelles anomalies physiques ou biologiques qui peuvent contre-indiquer la pratique du cyclisme à ce niveau.

La visite médicale et les examens recommandés seront réalisés par un médecin du sport reconnu par la FN. Il appartiendra à la FN de s'assurer, selon les modalités qu'elle aura déterminées, de la vérification du respect de ces exigences avant de délivrer la licence à un coureur inscrit dans une Équipe UCI.

En principe, la visite d'aptitude, ainsi que les examens proposés, ne devraient être réalisés que dans les trois mois qui précèdent la demande de licence pour être admis dans une Équipe UCI.

On exigera également que le médecin qui a procédé à la visite médicale établisse un dossier médical qu'il conservera, mais qui pourra, avec l'autorisation du coureur, être transmis aux autorités médicales de la FN ou de l'UCI, dans le strict respect des règles du secret médical.

PRÉVENTION DE LA MORT SUBITE DANS LE SPORT DE COMPÉTITION

Il est maintenant scientifiquement démontré, que le risque de mort subite du sportif peut être très largement réduit par des examens médicaux simples, notamment cardiologiques. Il existe un très large consensus au sein des sociétés savantes médicales internationales pour recommander ces examens.

Ces recommandations ont pour objet d'identifier, le plus précisément possible, les athlètes à risque afin de les informer en conséquence.

EXAMENS D'APTITUDE À LA PRATIQUE DU CYCLISME

Préalablement à la remise de la licence par la FN, le coureur doit avoir suivi une consultation médicale de recherche d'absence de contrindication à la pratique du sport en compétition, comportant les étapes suivantes :

ANTÉCÉDENTS PERSONNELS
☐ Avez-vous déjà perdu connaissance en plein exercice physique ?
☐ Avez-vous déjà ressenti une sensation d'oppression thoracique, au repos ou à l'exercice ?
☐ Avez-vous déjà été gêné, lors de la pratique d'un sport, par une sensation d'essouflement anormal, une toux ou des sifflements respiratoires ?
☐ Avez-vous déjà été traité/hospitalisé pour de l'asthme ?
☐ Avez-vous déjà eu des convulsions ?
☐ Vous a-t-on déjà dit que vous souffriez d'épilepsie ?
☐ Vous a-t-on déjà demandé d'abandonner la pratique d'un sport en raison de problèmes de santé ?
☐ Vous a-t-on déjà dit que votre tension artérielle était élevée ?
☐ Vous a-t-on déjà dit que votre taux de cholestérol était élevé ?
☐ Avez-vous déjà ressenti des vertiges durant ou après un exercice physique ?
☐ Avez-vous déjà ressenti une douleur thoracique durant ou après un exercice physique ?
☐ Avez-vous, ou avez-vous déjà eu, des battements cardiaques rapides ou irréguliers ?
☐ Vous fatiguez-vous plus rapidement que vos amis/vos coéquipiers durant un exercice physique ?
☐ Vous a-t-on déjà dit que vous aviez un souffle au cœur ?
☐ Avez-vous déjà eu des problèmes cardiaques ?
☐ Avez-vous eu une grave infection virale au cours du dernier mois (par exemple : myocardite ou mononucléose) ?
☐ Vous a-t-on déjà dit que vous aviez souffert de rhumatisme articulaire aigu ?
☐ Souffrez-vous d'allergies (cutanées, respiratoires, ou autres) ?
☐ Prenez-vous des médicaments à l'heure actuelle ?
☐ Avez-vous pris régulièrement des médicaments au cours des deux dernières années ?

ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX
☐ Un membre de votre famille, de moins de 50 ans :
○ *Est-il mort de façon subite ou inattendue ?*
○ *A-t-il été traité pour perte de connaissance récurrente ?*
○ *A-t-on décelé chez lui une maladie cardiaque ou vasculaire (toujours avant l'âge de 50 ans) ?*
○ *S'est-il noyé de façon inexpliquée au cours d'une baignade ?*
○ *A-t-il eu un accident de voiture inexpliqué ?*
○ *A-t-il subi une transplantation cardiaque ?*
○ *Possède-t-il un stimulateur cardiaque (pacemaker) ou un défibrillateur implantable ?*
○ *A-t-il été traité pour arythmie ?*
○ *A-t-il subi une opération de chirurgie cardiaque ?*
☐ Y a-t-il eu des antécédants de "mort subite du nourrisson" dans votre famille ?
☐ A-t-on déjà dit à un membre de votre famille qu'il souffrait du syndrome de Marfan ?

EXAMEN CLINIQUE COMPLET
☐ Général : morphologie : poids, taille
☐ Examen cardio-vasculaire :
○ *Palpation et auscultation des pouls radiaux et fémoraux*
○ *Recherche des signes cliniques du syndrome de Marfan*
○ *Auscultation cardiaque*
○ *Détermination de la fréquence cardiaque de repos*
○ *Recherche d'un souffle systolique ou diastolique*
○ *Recherche d'un click systolique*
○ *Mesure de la pression artérielle sur les deux bras*
☐ Examen pulmonaire avec recherche de signes cliniques d'asthme
☐ Examen de l'appareil locomoteur
☐ Examen neurologique avec recherche de troubles visuels et de l'équilibre
☐ Bilan de l'état bucco-dentaire
☐ Autres appareils : examen complet

EXAMEN PARA CLINIQUE
☐ Électrocardiogramme (ecg) à 12 dérivations - au repos

EXAMENS BIOLOGIQUES
☐ Analyse de sang comprenant
○ *Hémogramme complet*
○ *Ferritine*
○ *Testostérone*
○ *Cortisol*
○ *Créatinine*
☐ Analyse d'urine par bandelette

Compte tenu de l'importance de l'origine cardiovasculaire des morts subites survenant chez les jeunes sportifs (près de 90 %), il est fortement recommandé de demander un avis cardiologique devant :

- Un doute sur une pathologie cardiovasculaire d'origine génétique ;
- La survenue d'un symptôme inhabituel ;
- Une auscultation cardiaque anormale ;
- Une anomalie décelée sur l'électrocardiogramme.

Des examens adaptés (dont une épreuve d'effort) seront alors pratiqués par un cardiologue.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter : mailto:medical@uci.ch.

ANNEXE 1 SPONSORS: catégories exclues et société de paris

Pour toutes les Équipes, CRO et P-CRO

Cliquer sur la capture d'écran pour remplir le document pdf, 3 pages :

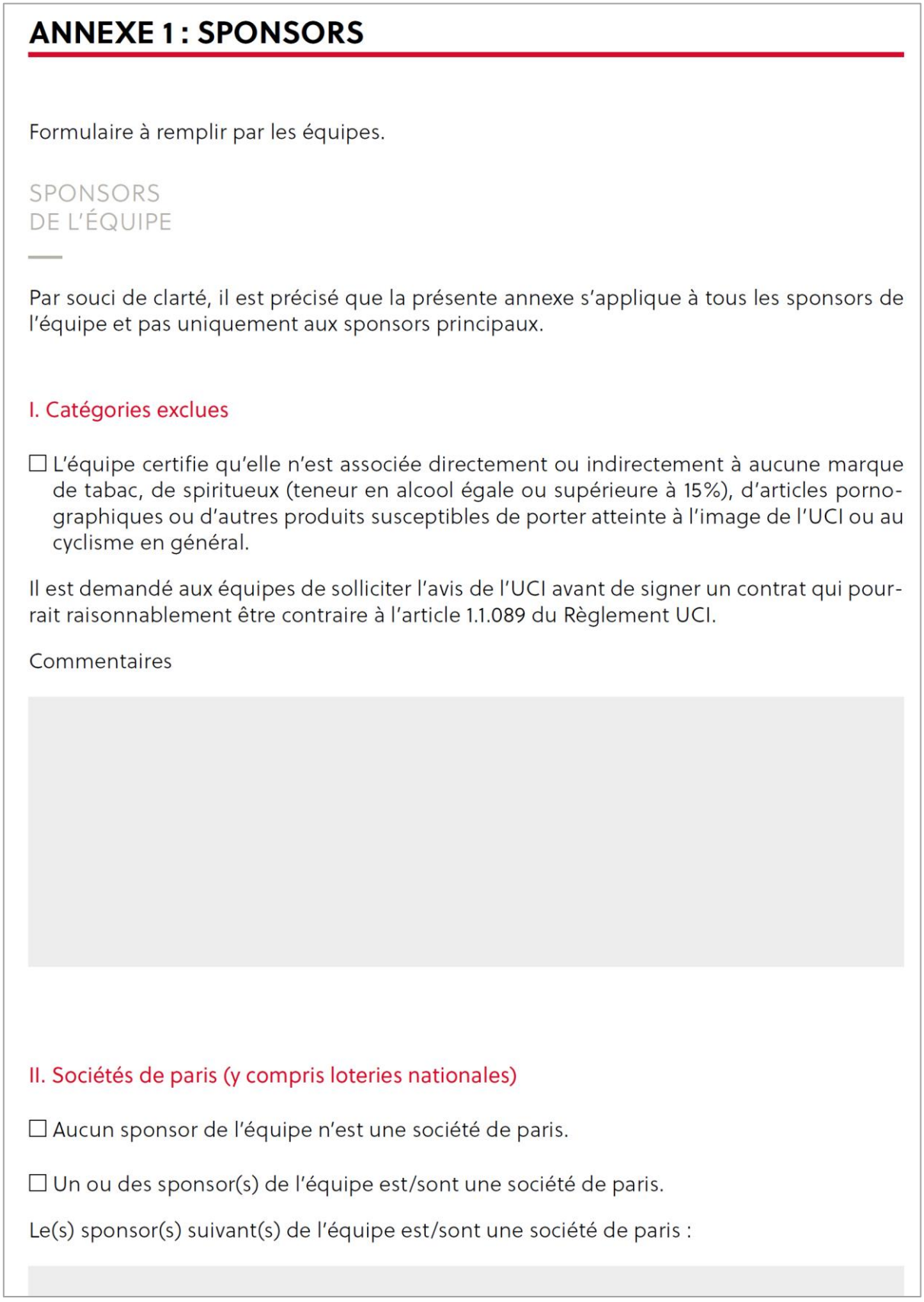

ANNEXE 1 : SPONSORS

Formulaire à remplir par les équipes.

SPONSORS
DE L'ÉQUIPE

Par souci de clarté, il est précisé que la présente annexe s'applique à tous les sponsors de l'équipe et pas uniquement aux sponsors principaux.

I. Catégories exclues

☐ L'équipe certifie qu'elle n'est associée directement ou indirectement à aucune marque de tabac, de spiritueux (teneur en alcool égale ou supérieure à 15%), d'articles pornographiques ou d'autres produits susceptibles de porter atteinte à l'image de l'UCI ou au cyclisme en général.

Il est demandé aux équipes de solliciter l'avis de l'UCI avant de signer un contrat qui pourrait raisonnablement être contraire à l'article 1.1.089 du Règlement UCI.

Commentaires

II. Sociétés de paris (y compris loteries nationales)

☐ Aucun sponsor de l'équipe n'est une société de paris.

☐ Un ou des sponsor(s) de l'équipe est/sont une société de paris.

Le(s) sponsor(s) suivant(s) de l'équipe est/sont une société de paris :

ANNEXE 2 BUDGET et instructions

Pour les P-CRO seulement

Cliquer sur la capture d'écran ci-dessous pour accéder au modèle excel :

BUDGET POUR LA PERIODE 15 Août 2020 - 14 Août 2021			
Equipe:			
Monnaie:	1		
	Ref. instruction voir plus bas	**2020-2021 prévision**	**Commentaire (3) note**
Revenus			
Sponsors (numéraire)	4		A
Dons, subventions et autres (numéraire)	5		B
Autre revenus (préciser)	7		C
(…)	8		D
Total revenus			1=A+B+C+D
Echange de marchandises / services	6		Pour information, n'entre pas en compte dans le budget
Dépenses			
Coureurs - salaires et dépenses	9		E
Staff - salaires et dépenses	10		F
Autre paiement (primes, etc.)	11		G
Charges sociales, taxes et cotisations	12		H
Remboursements transports	13		J
(…)	8		K
Total masse salariale			2=E+F+G+H+I+K
Assurance	14		L
Dépenses compétition	15		M
Dépenses véhicules	16		N
Administration générale	17		O
Affiliations, licences, etc.	18		P
(…)	8		Q
Total autres dépenses			3=L+M+N+O+P+Q
Marge brute d'exploitation			MBE=1-2-3
Frais bancaires (-)	19		S
Amortisssements (-)	21		T
Allocation aux fonds propres (-)	22		U
Revenus financiers (+)	20		W
Sollicitation des fonds propres (+)	22		X
Résultat net			Résultat = GOM+S+T+U+V+W+X
	Ref. instruction voir plus bas	**2019-2020**	**Calcul note**
Investissements planifiés			
Equipement (cycles, atelier, etc.)	23		entièrement financé par les partenaires (non inclus dans le budget)
Vehicules (voitures, camions, etc.)	23		si location, le coût des rentes est inclus dans le budget
Divers	23		
Total investissements			
Variations de capital et de réserves (personnes morales)			
Capital et réserves selon les derniers comptes annuels	24		Y
Résultat estimé pour 2019-2020	24		Z
Autres opérations	24		Ω
Total de fin d'année prévu 2019-2020	2		Resultat= Y+Z+Ω

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET

1	Indiquez la devise dans laquelle le budget est établi (en principe la devise du pays du représentant de l'Équipe). Les chiffres peuvent être exprimés en milliers, auquel cas cela doit être précisé (K€ par exemple)
2	Le budget de l'année prochaine sera présenté avec les chiffres de la saison précédente pour comparaison. Si possible, l'Équipe établira une projection annuelle (estimation) sur la base des documents en sa possession au moment de la préparation de la documentation d'enregistrement.
3	Pour chaque poste où il est nécessaire de comprendre le budget, l'Équipe fera un bref commentaire ou justification sur la rubrique concernée.
4	Indiquez le total des contributions en espèces à recevoir des sponsors pendant la saison. S'il y a plusieurs sponsors, il convient de dresser une liste des sommes à recevoir de chacun.
5	Même remarque que pour les sponsors.
6	Les échanges de marchandise ne sont en principe pas valorisés, mais sont mentionnés uniquement pour information, indiquant le type de services couverts par un contrat "en nature".
7	Précisez le sujet. En principe, le budget doit reposer uniquement sur des revenus sûrs (par exemple, des contrats signés avec des sponsors). Les revenus incertains ou conditionnels (par exemple, bonus d'un sponsor sur la base des résultats) doivent être exclus, sauf s'ils couvrent des dépenses du même type (par exemple, prime d'objectif pour les coureurs).
8	Certaines lignes sont laissées libres pour les rubriques qui ne sont pas incluses dans le modèle standard - et peuvent être utilisées comme souhaité par les Équipes (en indiquant le type de revenus ou de dépenses).
9	Salaires bruts totaux à payer par l'Équipe en vertu des contrats et de l'accord signé. Peut inclure une réserve pour les engagements futurs.
10	Idem pour les autres personnes employées par l'Équipe. Peut comprendre une réserve pour les services ad hoc (agents temporaires, etc.).
11	Les autres rémunérations dues au titre des contrats, notamment les primes et bonus que l'Équipe s'est engagée à verser sur la base des résultats.
12	Cotisation patronale aux charges sociales du personnel (correspond en général aux cotisations dues par la loi au titre de la sécurité sociale).
13	Remboursement des dépenses aux coureurs et autres personnels des dépenses résultant de leur activité pour l'Équipe (déplacements, hôtels, repas, etc.)
14	Les primes versées par l'Équipe, notamment la couverture d'assurance requise par le Règlement UCI: frais de traitement pour maladie ou accident, rapatriement, responsabilité civile.
15	Camps d'entraînement, courses, Équipement, vêtements, nourriture, suivi médical, etc.
16	Carburant, assurance et taxes, entretien, accessoires, location, etc. (hors amortissement, qui a sa propre rubrique distincte).
17	Frais de bureau, location, frais, taxes, etc.
18	Abonnements et droits de licence payés aux Fédérations Nationales, à l'UCI et à d'autres organismes sportifs
19	Intérêts et charges payés à la banque et aux autres bailleurs de fonds.
20	Intérêts perçus sur les dépôts bancaires, revenus des actifs de l'Équipe.

21	Amortissements sur les véhicules et Équipements appartenant à l'Équipe (les investissements doivent être indiqués sous une rubrique distincte).
22	Augmentations et réductions des réserves pour imprévus et dépenses (par exemple, provision pour litige avec un coureur).
23	Informations sur les investissements prévus pour les activités de l'Équipe. Dans tous les cas, une explication de la manière dont ces actifs doivent être financés est requise.
24	Permet de vérifier que les fonds propres de l'Équipe sont adéquats.

ANNEXE 3 MODÈLE DE CONTRAT COUREUR

Vous pouvez télécharger ce modèle Word ici.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

(nom et adresse de l'employeur), employeur
de l'Équipe cyclo-cross UCI (nom de l'Équipe)
affiliée à (nom de la Fédération Nationale)

et dont les partenaires principaux sont :
1. (nom et adresse) (le cas échéant, l'employeur lui-même)
2. (nom et adresse)

dénommé ci-après « l'employeur »
D'UNE PART

et :
(nom et adresse du coureur)
né à (lieu) le (date)
de nationalité (nationalité)
détenteur d'une licence délivrée par

dénommé ci-après « le coureur »
D'AUTRE PART

Il est rappelé que :

1.l'employeur emploie une Équipe de cyclistes, qui, au sein de l'Équipe cyclo-cross UCI (nom de l'Équipe) et sous la direction de Mr/Mrs (nom du manager ou du directeur sportif), participent à des épreuves de cyclo-cross soumises au Règlement de l'Union Cycliste Internationale;
2.le coureur souhaite rejoindre l'Équipe (nom de l'Équipe);
3.les deux parties ont connaissance et se soumettent entièrement aux Statuts et au Règlement de l'UCI, ainsi qu'à ceux de ses Fédérations Nationales affiliées.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 Engagement
L'employeur, par la présente, engage le coureur, qui accepte d'être engagé comme un coureur de cyclo-cross La participation du coureur aux épreuves d'autres disciplines est décidée au cas par cas entre les parties.

ARTICLE 2 Durée
Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée débutant le (date) et se terminant le (date).

ARTICLE 3 Rémunération / remboursement des frais

a) Coureur rémunéré
Le coureur est en droit de recevoir un salaire brut annuel de (montant). Cette rémunération ne peut être inférieure au salaire minimum légal ou, en cas d'absence de minimum légal, au salaire habituellement versé aux travailleurs à temps plein dans le pays dont la Fédération Nationale a délivré la licence du coureur ou dans le pays où se trouve le siège de l'Équipe, selon le plus élevé des deux.

b) Coureur non rémunéré
Le coureur ne touche pas de salaire ou de rémunération, mais ses frais sont remboursés, selon le barème ci-dessous, pour les activités effectuées dans le cadre de l'Équipe et/ou à sa demande ;

(Suggestions, exemples)
-(montant et devise) par kilomètre parcouru ;
-remboursement des billets d'avion pour des distances supérieures à (nombre) km ;
-remboursement du coût d'une chambre dans un hôtel 2 étoiles pour la nuit précédant et la nuit suivant l'épreuve si le site de la compétition se situe à plus de (nombre) km du logement du coureur ;
-sur présentation des justificatifs, remboursement de tous les repas pris au cours d'un déplacement, dans la limite de (montant et devise) par repas ;
-sur présentation des factures, remboursement des frais d'entretien mécanique mineurs (pneus, freins, câbles, lubrification, réglages…) dans la limite de (devise et montant) par an.

ARTICLE 4 Paiement du salaire / remboursement des frais
a) Coureur rémunéré
1.L'employeur doit régler mensuellement le salaire mentionné dans l'article 3 ci-dessus, au plus tard le 5ème jour ouvrable du mois suivant;
2.En cas de suspension, en application du Règlement UCI ou de celui de l'une de ses fédérations affiliées, le coureur n'est pas en droit de recevoir le salaire mentionné dans l'article 3 pendant la durée de la suspension, au-delà du premier mois ;
3.En cas de défaut de paiement du salaire mentionné dans l'article 3, le coureur a droit, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, d'une majoration de 5 % par an.

b) Coureur non rémunéré
1.L'Équipe doit régler les sommes mentionnées dans l'article 3 au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, du moment qu'elle a reçu la note de frais du coureur avant le 20 du mois concerné.
2.En cas de défaut de paiement de toute somme à la date due, le coureur a droit, sans préavis, aux intérêts et majorations couramment appliqués dans le pays.
3.Toute somme due au coureur par l'Équipe doit être payée directement sur son compte bancaire n° (nombre) auprès de (nom de la banque) à (agence où est tenu le compte). Seule la confirmation du virement bancaire constitue une preuve de paiement.

ARTICLE 5 Assurance
En cas de maladie ou d'accident l'empêchant de remplir ses obligations contractuelles, le coureur est couvert par une assurance détaillée en annexe de ce contrat.

ARTICLE 6 Primes et prix
Le coureur a droit aux primes et prix remportés au cours des compétitions cyclistes auxquelles il (ou elle) a participé pour l'Équipe, conformément aux règlements de l'UCI et de ses fédérations affiliées.

Les primes et prix doivent être payés aussi rapidement que possible et au plus tard le dernier jour ouvrable du mois suivant celui durant lequel ces primes et prix ont été remportés.

ARTICLE 7 Obligations diverses
1.Lors d'évènements cyclo-cross, le coureur ne peut pas, pendant la durée du présent contrat, travailler avec une autre Équipe ou faire de publicité pour d'autres sponsors que ceux appartenant à (nom de l'Équipe), sauf dans les cas prévus par les règlements de l'UCI et de ses fédérations affiliées.

2.L'employeur s'engage à permettre au coureur d'exercer convenablement son activité en lui fournissant l'Équipement et la tenue nécessaires et en lui laissant prendre part à un nombre suffisant d'épreuves cyclistes, par Équipe ou individuellement.
3.Le coureur ne peut pas participer à une épreuve à titre individuel sans le consentement exprès de l'employeur. L'employeur est censé avoir donné son accord s'il ne répond pas dans un délai de dix jours à compter de la demande. Le coureur ne peut en aucun cas participer à une épreuve au sein d'une autre structure ou d'une Équipe mixte si (nom de l'Équipe) est déjà engagée dans cette épreuve.
4.En cas de sélection pour une Équipe nationale, l'employeur est tenu de laisser le coureur prendre part aux épreuves concernées, ainsi qu'aux programmes de préparation pouvant être établis par la Fédération Nationale. L'employeur doit autoriser la Fédération Nationale à donner au coureur, en son nom propre, toute instruction de nature sportive qu'elle estime nécessaire dans le cadre et pour la durée de la sélection.

Dans aucun des cas mentionnés ci-dessus le contrat n'est suspendu.

ARTICLE 8 Transferts
Au terme du présent contrat, le coureur est entièrement libre de signer un nouveau contrat avec un autre employeur, sous réserve des dispositions du Règlement UCI.

ARTICLE 9 Fin de contrat
Sans préjudice des dispositions légales régissant le présent contrat, celui-ci peut prendre fin avant son terme, dans les cas suivants et selon les modalités suivantes :
1.Le coureur peut résilier le présent contrat, sans préavis ni indemnités :
a.si l'employeur est déclaré en faillite, insolvable ou est mis en liquidation ;
b.si l'employeur, ou le partenaire principal, se retire de l'Équipe et que l'avenir de celle-ci n'est pas assuré ou si l'Équipe annonce sa dissolution, la fin de ses activités ou son incapacité à tenir ses engagements ; si l'annonce est faite à une date donnée, le coureur doit respecter son contrat jusqu'à cette date ;
2.L'employeur peut résilier le présent contrat, sans préavis ni indemnités, en cas de faute grave du coureur, ou de suspension du coureur en vertu du Règlement UCI, pour la durée restante du contrat. Est notamment considéré comme une faute grave le refus de participer à des courses cyclistes, malgré les demandes répétées de l'employeur ;
3.Chacune des parties peut mettre fin au présent contrat, sans préavis ni indemnités, en cas d'incapacité permanente du coureur à exercer le cyclisme à titre professionnel.

ARTICLE 10 Défaisance
Toute clause convenue entre les parties qui serait contraire au contrat-type entre un coureur et une Équipe et/ou aux Statuts ou Règlement UCI, et qui, d'une quelconque façon, restreindrait les droits du coureur, serait nulle et non avenue.

ARTICLE 11 Arbitrage
Tout litige entre les parties concernant le présent contrat doit être soumis à un arbitrage et ne doit pas être porté devant un tribunal. Il doit être réglé conformément au Règlement UCI par le collège arbitral de l'UCI ou, en cas d'échec, conformément au règlement de la Fédération Nationale à laquelle appartient le coureur, ou, en cas d'échec, la législation régissant ce contrat.

Fait à (lieu), le (date)

Fait en autant d'originaux que requis par la législation régissant le présent contrat, c'est-à-dire (nombre) plus une copie à envoyer à l'UCI.

(signature)
Le Coureur ou son représentant légal

(signature)
L'Employeur

ANNEXE 4 CHECK-LIST DES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Les copies d'écran de UCI DatatRide sont en Anglais, comme l'ensemble de la plateforme.

A. Documents to be submitted with the registration's application

THE DOCUMENTATION IS COMPLETE (CORRESPONDING TO CHECK-LIST).

- Yes
- No

Les documents de cette liste de contrôle sont:

Pour l'Équipe:

- → Annexe 1, SPONSORS
- → Annexe 2, BUDGET
- → Annexe 5, GARANTIE BANCAIRE
- → Contrat de sponsoring des principaux sponsors
- → Preuve de couverture d'assurance

For each rider

- → Annexe 3, CONTRAT COUREUR
- → Eventuellement accord tripartite

THE CONCLUDING DECLARATION HAS BEEN SUBMITTED.

- Yes
- No

Avec "CONCLUDING DECLARATION", il faut comprendre

Le paragraphe UCI TEAM APPLICATION décrit au point V. de ce guide

- → Une des tâches de l'Équipe sur la plateforme UCI DataRide

B.Composition, nationality and structure of the team

THE NUMBER OF RIDERS WITHIN THE RANGE IS PERMITTED UNDER THE REGULATIONS (A MINIMUM OF 10 MEN RIDERS OR A MINIMUM OF 8 WOMEN RIDERS AND A MAXIMUM OF 16 RIDERS).

- Yes
- No

THE NATIONALITY CAN BE CLEARLY ESTABLISHED (MAJORITY OF THE RIDERS).

- Yes
- No

THE NAME OF THE TEAM IS THAT OF THE PRINCIPAL PARTNER OR THAT OF THE TWO PRINCIPAL PARTNERS, OR ONE OF THE TWO, OR ANY OTHER DENOMINATION CONNECTED TO THE TEAM PROJECT.

- Yes
- No

THE TEAM HAS AT LEAST ONE MAIN SPORTS DIRECTOR.

- Yes
- No

C. Contracts/agreements with riders

THE SIGNED ORIGINALS OF ALL CONTRACTS/AGREEMENTS HAVE BEEN RECEIVED.

- ○ Yes
- ○ No

THE INFORMATION GIVEN IN THE LIST OF RIDERS IS COMPLETE AND PLAUSIBLE.

- ○ Yes
- ○ No

THE CONTRACTS INCLUDE ALL THE MINIMUM PROVISIONS REQUIRED UNDER UCI REGULATIONS.

- ○ Yes
- ○ No

THE CONTRACTS COMPLY WITH THE LAWS IN FORCE (LABOUR LAW, COLLECTIVE AGREEMENTS, ETC.).

- ○ Yes
- ○ No

D. Insurances

ALL THE INSURANCE COVERAGE REQUIRED UNDER THE REGULATIONS HAS BEEN PROVIDED FOR ALL RIDERS.

- ○ Yes
- ○ No

THE RIDERS ARE REGISTERED WITH THE SOCIAL SECURITY SYSTEM OF THE COUNTRY OF THE TEAM OR THAT OF THEIR COUNTRY OF RESIDENCE.

- ○ Yes
- ○ No

Ces questions sont uniquement à titre d'informations et statistiques de l'UCI
Cliquer sur NON ici n'est pas une raison d'exclusion

E. Finances

THE REPRESENTATIVE HAS PRESENTED A DETAILED BUDGET.

- ○ Yes
- ○ No

THE STRUCTURE IS VIABLE (EVEN IN CASE OF ANY SUM IN DEBIT OR ANY LOSSES CARRIED OVER).

- ○ Yes
- ○ No

THE BUDGET IS BALANCED OR SERIOUS GUARANTEES HAVE BEEN PRESENTED.

- ○ Yes
- ○ No

THE BUDGET IS PLAUSIBLE (COMPARISON WITH PRECEDING FINANCIAL YEAR, COMPARISON WITH OTHER TEAMS WHO HAVE SUBMITTED APPLICATION DOCUMENTS).

- ○ Yes
- ○ No

THE EXPENDITURE IS COVERED BY SECURE INCOME (IN PARTICULAR: EXISTING SPONSORSHIP CONTRACTS, GIFTS, SUBSIDIES).

- ○ Yes
- ○ No

CONTRACTS WITH SPONSORS/MAIN PARTNERS ARE CLEAR AND DEFINITIVE AND THE RELATED INCOME IS CONFIRMED.

- ○ Yes
- ○ No

THE FIGURES FOR "RIDERS' PAY AND EXPENSES" ARE PLAUSIBLE BY COMPARISON WITH THE LIST OF RIDERS.

- ○ Yes
- ○ No

DITTO FOR THE HEADING "PAY AND EXPENSES FOR OTHER STAFF".

- ○ Yes
- ○ No

THE PLANNED INVESTMENTS ARE COVERED BY THE TEAM'S CASHFLOW.

- ○ Yes
- ○ No

F. Bank guarantee

THE ORIGINAL BANK GUARANTEE HAS BEEN SUBMITTED.

- ○ Yes
- ○ No

THE TEXT OF THE BANK GUARANTEE CORRESPONDS EXACTLY TO THE MODEL IN THE UCI REGULATIONS (IF NOT, IT IS ADVISABLE TO REQUIRE THAT IT BE REDRAFTED IN COMPLIANCE WITH THE REGULATIONS).

- ○ Yes
- ○ No

THE AMOUNT OF THE GUARANTEE IS AT LEAST THAT REQUIRED UNDER THE REGULATIONS.

- ○ Yes
- ○ No

THE DATES OF VALIDITY ARE CORRECT.

- ○ Yes
- ○ No

THE BANK WHICH HAS ISSUED THE GUARANTEE IS ACCEPTABLE.

- ○ Yes
- ○ No

G. Professional Status

DOES THAT TEAM HAVE THE "PROFESSIONAL STATUS" FOLLOWING YOUR NATIONAL LAW?

- ○ Yes
- ○ No

H. Any negative answer or issue must be explained hereafter:

ANNEXE 5 MODÈLE DE GARANTIE BANCAIRE

Vous pouvez télécharger un modèle Word ici.

Suivant les articles 5.5.030 et 2.17.029 du Règlement UCI

La présente garantie bancaire est délivrée en application de l'article 2.17.017 du Règlement du sport cycliste de l'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE et vise à garantir, dans les limites fixées par ledit règlement, le paiement des sommes dues par l'Équipe continentale UCI ou Équipe continentale femme UCI [nom] (responsable de l'Équipe: [nom du responsable de l'Équipe]) aux coureurs et autres créanciers visés à l'article 2.17.018 du même Règlement, ainsi que le paiement des droits, frais, indemnités, amendes et sanctions ou condamnations imposés par ou en vertu des règlements de l'UCI ou liés à leur application.

Le montant de la présente garantie est limité à [montant] [devise].

La banque

- [Nom exact];

- [Adresse complète où peut être envoyé tout appel à la garantie];

- [Numéros de téléphone du service de la banque qui gère tout appel à la garantie];

- [Adresse e-mail].

s'engage à payer, à sa première demande et dans les quinze jours après réception de cette demande, à [la Fédération Nationale responsable de l'Équipe] tout montant en [devise] jusqu'à concurrence de [montant] [devise].et jusqu'à épuisement de la présente garantie.

Les paiements susdits seront effectués à la réception d'une simple demande sans tenir compte d'aucune objection ou exception de qui que ce soit. La demande ne devra pas être justifiée.

La présente garantie reste en vigueur jusqu'au 30 novembre 2021.

Tout appel à la présente garantie devra parvenir à la banque au plus tard le [dernier jour du troisième mois suivant la fin de la saison respective].